



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE
COMMUNE DE POURCHÈRES

Séance du Conseil Municipal du 10 décembre 2025

Nombre de conseillers élus : 11
Membres en fonction : 11
Membres présents : 07
Nombre de voix avec les procurations : 07
Membres absents excusés avec procuration : 00
Membres absents excusés sans procuration : 00

Le dix décembre deux-mille-vingt-cinq, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à dix-neuf heures, à la salle du Conseil municipal de la mairie de Pourchères, sur la convocation de Monsieur le Maire en date du six décembre deux-mille-vingt-cinq, et sous la présidence de ce dernier.

Membres présents :

Le Maire : Roland SADY

L'adjointe : Micheline BRIET

Les conseillers municipaux : Sylvain BENEVISE - Marie-Hélène BAVITOT - Claudette PAGE - Jean-Paul MIGNANI - Éric DUNIER.

Membre absent excusé ayant donné procuration :

Membres excusés sans procuration : Jean-Louis DURAND - Céline PLATARET - Claudine MONTEIL - Christophe PONOT.

Secrétaire de séance : Micheline BRIET.

PROCÈS-VERBAL

ORDRE DU JOUR

1. Attribution des « Fonds de Concours 2025 »,
2. Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent),
Questions diverses.

OUVERTURE DE SÉANCE

Après avoir vérifié que le quorum est atteint, Monsieur Roland SADY, Maire, déclare la séance du conseil municipal ouverte à 19h00. Il adresse ses salutations à l'assemblée et remercie les conseillers pour leur présence.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Vu l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales portant sur la nomination d'un secrétaire à chaque séance, le conseil municipal désigne à l'unanimité Micheline BRIET, Secrétaire de la présente séance.

Pour : Roland SADY, Maire - Micheline BRIET, 1^{ère} Adjointe - Sylvain BENEVISE - Marie-Hélène BAVITOT - Claudette PAGE - Jean-Paul MIGNANI - Éric DUNIER.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 AVRIL 2025

Aucune observation n'étant formulée, Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 8 avril 2025.

Adopté à l'unanimité (7 voix)

*Pour : Roland SADY, Maire - Micheline BRIET, 1^{ère} Adjointe - Sylvain BENEVISE - Marie-Hélène BAVITOT - Claudette PAGE –
Jean-Paul MIGNANI - Éric DUNIER*

Délibération n°2025/ D15

ATTRIBUTION DES « FONDS DE CONCOURS 2025 »

Par délibération n°2025-04-23/90 en date du 23 avril 2025, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche a approuvé un règlement fixant les modalités et conditions d'octroi de fonds de concours au titre de l'année 2025. Pour rappel, une enveloppe budgétaire de 300.000 € a été allouée à ce dispositif.

Suite de cette délibération, un appel à projets a été lancé auprès de l'ensemble des communes membres avec une date limite de remise des dossiers au 30 juin 2025.

La commune de Pourchères a déposé une demande dans les délais impartis pour le projet de « Sécurisation de la voirie sur la Route de la Croix de Laÿ ».

Après instruction par le bureau communautaire, le conseil communautaire a décidé par délibération n°2025-09-24/168 du 24 septembre 2025 d'allouer à la commune le montant maximum plafonné d'un montant de 10 000,00 €.

La convention portant attribution de fonds de concours ci-annexée prévoit notamment les engagements réciproques des parties ainsi que les modalités de versement du fonds de concours par la Communauté d'agglomération à la commune.

Ceci exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5216-5 VI,

Vu la délibération du conseil communautaire n°2025-09-24/168 en date du 24 septembre 2025 portant attribution des fonds de concours 2025

Vu la délibération n°2025/D11 du 8 avril 2025 du Conseil Municipal de Pourchères demandant une participation au Fonds de concours de la CAPCA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la convention avec la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche pour le versement d'un fonds de concours en investissement d'un montant de 10 000,00 €, pour le financement du projet de la Sécurisation de la voirie sur la Route de la Croix de Laÿ.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de fonds de concours.

Dit que les crédits seront imputés au compte 132 51 « Subventions du GPF de rattachement » du budget 2025 de la commune, pris en compte ces éléments d'information,

*Pour : Roland SADY, Maire - Micheline BRIET, 1^{ère} Adjointe - Sylvain BENEVISE - Marie-Hélène BAVITOT - Claudette PAGE –
Jean-Paul MIGNANI - Éric DUNIER*

Délibération n°2025/D16

DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE MAIRE À ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (DANS LA LIMITE DU QUART DES CRÉDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT).

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales

Lorsque le budget primitif n'est pas été adopté au 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales précise : « ...En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits... »

Les dépenses d'investissement 2026 :

Chapitre	Crédits votés au BP 2025 (Crédits ouverts) a	RAR inscrits au BP 2025 (Crédits reportés) b	Crédits ouverts au titre de décisions modificatives votées en 2025 c	Montant total à prendre en compte d=a+c
D204/21/23	74 979,47 €	0,00 €	0,00 €	74 979,47 €
			TOTAL	74 979,47 €

Montant total maximum des dépenses d'investissement autorisées : 74 979,47*25% = 18 744,86 €

Le Conseil Municipal **autorise** jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026 le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de **18 744,86 €** répartis comme suit :

Chapitre/article	N° d'opération	Libellé	Montant
215 731		Matériel roulant	5 000,00 €
215 1		Réseau de voirie	13 744,86 €
		TOTAL	18 744,86 €

Les crédits votés seront repris au Budget Primitif 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

D'accepter les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Pour : Roland SADY, Maire - Micheline BRIET, 1^{ère} Adjointe - Sylvain BENEVISE - Marie-Hélène BAVITOT - Claudette PAGE – Jean-Paul MIGNANI - Éric DUNIER.

QUESTIONS DIVERSES

Antenne relais Orange :

M. le Maire informe les membres du Conseil que l'avancée des travaux de la nouvelle antenne relais téléphonique de Lay est bientôt active, elle couvrira les zones blanches du quartier de Lay.

La Fibre :

Les techniciens de la fibre ont fini de poser les poteaux, la commercialisation est encore partielle. ADN est en train de faire l'activation du reste de la commune.

Journée du Patrimoine :

La paroisse Sainte Mère Térésa en collaboration avec la Mairie a participé aux journées du patrimoine le week-end du 19 septembre, des visites de l'Église Saint Julien, classée aux Monuments Historiques ont été faites. Une manifestation très appréciée du public.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE
COMMUNE DE POURCHÈRES

Séance du Conseil Municipal du 10 décembre 2025

Nombre de conseillers élus : 11
Membres en fonction : 11
Membres présents : 07
Nombre de voix avec les procurations : 07
Membres absents excusés avec procuration : 00
Membres absents excusés sans procuration : 00

Le dix décembre deux-mille-vingt-cinq, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à dix-neuf heures, à la salle du Conseil municipal de la mairie de Pourchères, sur la convocation de Monsieur le Maire en date du six décembre deux-mille-vingt-cinq, et sous la présidence de ce dernier.

Membres présents :

Le Maire : Roland SADY

L'adjointe : Micheline BRIET

Les conseillers municipaux : Sylvain BENEVISE - Marie-Hélène BAVITOT - Claudette PAGE - Jean-Paul MIGNANI - Éric DUNIER.

Membre absent excusé ayant donné procuration :

Membres excusés sans procuration : Jean-Louis DURAND - Céline PLATARET - Claudine MONTEIL – Christophe PONOT.

Secrétaire de séance : Micheline BRIET.

Délibérations :

- N°2025/D15 Attribution des « Fonds de Concours 2025 ;
- N°2025/D16 Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent).

Le Maire,
Roland SADY.

La secrétaire de séance,
Micheline BRIET.